



Commune de Tannay

Préavis municipal N° 57

Au Conseil communal de Tannay

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNTER UN MONTANT DE 2 MILLIONS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Les taux d'intérêts des emprunts continuent, pour l'instant, à être extrêmement attractifs d'où l'avantage d'emprunter lorsque cela s'avère nécessaire.

La situation financière à fin 2020 est, pour le moment, difficile à déterminer. En revanche, 2021 risque d'être l'année de tous les dangers. Une diminution des rentrées d'impôt, notre principale source de financement et surtout la facture sociale et la péréquation en hausse constante, basées sur les impôts 2019, avoisinent 9 millions, ne laissant ainsi quasiment pas de marge pour les investissements.

2. SITUATION

A fin 2016, nous avons 3,5 millions d'emprunt sans amortissement. Cet emprunt a été augmenté en 2019 de 1,5 millions. Cette hausse a permis de couvrir les investissements en 2020 tels que les dépenses pour l'avancement du projet du port ainsi que la construction partielle de l'UAPE et l'achat d'un tracteur.

Notre commune, après les diverses ponctions du canton, telles que la facture sociale et la péréquation, n'a que peu de marge de manœuvre et tout investissement supplémentaire pose un problème de liquidité.

En 2021, les coûts prévus pour la construction du port, le pavillon avec les aménagements terrestres autour de celui-ci et l'achèvement de l'UAPE amènent la commune à chercher des fonds supplémentaires. Cet emprunt ne sera effectué qu'en fonction des besoins et de l'avancement des projets cités plus haut. Les travaux débiteront en 2021 et se prolongeront en 2022 pour la construction du port et la renaturation du Torry.

Nous vous rappelons qu'en ce qui concerne le port, il ne s'agit pas d'un investissement à fond perdu puisque les taxes de location permettront peu à peu d'amortir l'emprunt.

3. DECISION

En conséquence

vu : le préavis municipal n° 57

vu : le rapport de la Commission des Finances

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de décider

- **D'approuver le préavis n° 57 autorisant la Municipalité à emprunter jusqu'à un montant maximum de 2 millions CHF et de lui donner le choix du moment ainsi que de la détermination des modalités d'emprunt.**

Pour la Municipalité :

Municipale responsable :
Denise Rudaz



Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff



Annexe : Investissements futurs

INVESTISSEMENTS FUTURS - CONSEIL COMMUNAL

Bâtiments	Libellés	2020		2021		2022		ANNEXE 1
		Administratif	Financier	Administratif	Financier	Administratif	Financier	Remarques
503	UAPE	900 000.00		800 000.00				Préavis 35/2019 en cours
503	Cabane pêcheur zone lacustre					200 000.00		A voir en Municipalité
503	Bâtiments locatifs/parking					50 000.00		A voir en Municipalité
503	Voirie							A voir en Municipalité
		900 000.00		800 000.00		250 000.00		

Routes/rives lac	Libellés	2020		2021		2022		Remarques
		Administratif	Financier	Administratif	Financier	Administratif	Financier	
501	RC1	175 000.00		50 000.00				Préavis 3/2016 - en cours
501	Port - diverses études		150 000.00		200 000.00			Préavis 27/2018 étude zone lacustre
501	Terrains rives du lac		10 000.00		75 000.00			Préavis 46/2020 convention foncière
501	Ch. Des Vallières élargiss.					700 000.00		A voir en Municipalité
501	Cabanons zone lacustre			250 000.00				A voir en Municipalité
501	Port - réalisations				1 800 000.00		1 800 000.00	A voir en Municipalité
501	Renaturation Torry					50 000.00		A voir en Municipalité subv. 95% Canton
		175 000.00	160 000.00	300 000.00	2 075 000.00	750 000.00	1 800 000.00	

Materiel	Libellés	2020		2021		2022		Remarques
		Administratif	Financier	Administratif	Financier	Administratif	Financier	
506	Achat tracteur	91 500.00						Préavis 44/2020

TOTAL		1 166 500.00	160 000.00	1 100 000.00	2 075 000.00	750 000.00	2 050 000.00	
--------------	--	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------	--